



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 octobre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 8 de la résolution 1935 (2010) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans l'ensemble du Darfour. Le rapport présente également une évaluation des progrès accomplis par rapport aux repères définis dans l'annexe II de mon rapport au Conseil en date du 16 novembre 2009 (S/2009/592), ainsi que l'état d'avancement du processus politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire, notamment dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés, et les progrès vers un relèvement rapide. En réponse à la demande formulée par le Conseil au paragraphe 3 de la même résolution, la MINUAD continue d'appuyer le processus de paix de Doha, outre son mandat principal de protection des civils. Une stratégie distincte et ciblée de protection des civils, comme le demande le paragraphe 84 de la même résolution, est en voie d'élaboration. Des informations seront fournies à cet effet dans le prochain rapport.

II. Processus politique

Processus de paix de Doha

2. Au cours de la période considérée, le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a poursuivi une stratégie pluridisciplinaire visant à faire en sorte que la société civile participe comme il se doit au processus de paix, à faciliter la négociation d'un accord de paix entre les belligérants et à encourager l'amélioration des relations dans la région entre le Soudan, le Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne.

3. Pendant la première moitié de juillet, le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) ont poursuivi les négociations sous les auspices du Médiateur en chef conjoint. Le 17 juillet, la Médiation conjointe Union africaine-ONU a organisé une réunion pour évaluer les travaux des six comités de négociation qui avaient été formés pour approfondir les travaux sur le



partage du pouvoir et le statut administratif du Darfour; le partage des richesses, notamment les droits fonciers; l'indemnisation et le retour des personnes déplacées et des réfugiés; les dispositifs de sécurité; la justice et la réconciliation; et l'accord et le règlement des différends.

4. Fin juillet, les parties ont marqué une pause dans les négociations pendant le mois de ramadan. La Médiation conjointe a donc fait la synthèse des travaux des comités de négociation conjoints pour établir un projet de texte contenant les points d'accord entre le Gouvernement et le MLJ. Une fois un projet initial élaboré, la Médiation conjointe consultera les parties ainsi que les partenaires régionaux et internationaux en vue d'établir un plan pour la paix qui puisse être accepté par les parties et le peuple du Darfour.

5. Pour que le processus de paix soit ouvert à un plus grand nombre, la Médiation conjointe a poursuivi ses efforts pour persuader les dirigeants de l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid et du Mouvement pour la justice et l'égalité, dirigés respectivement par Wahid al-Nur et Khalil Ibrahim, à se joindre aux pourparlers.

Pourparlers de la société civile de Doha

6. Afin de renforcer la participation de la société civile au processus de paix, la MINUAD et le Gouvernement qatarien ont organisé conjointement une deuxième conférence des représentants de la société civile du Darfour, du 12 au 15 juillet 2010 à Doha. Elle faisait suite à la première conférence de la société civile tenue à Doha du 18 au 20 novembre 2009. Dans le cadre des préparatifs de la conférence, la MINUAD a organisé une série d'ateliers et de forums préparatoires dans tout le Darfour afin de sensibiliser et de mobiliser les représentants de la société civile. Au total, 315 personnes sélectionnées par les communautés elles-mêmes et représentant divers groupes du Darfour y ont participé. Les participants ont examiné les questions concernant la conclusion d'un accord de paix global et le rôle qu'ils pourraient jouer dans le processus de paix. S'ils se sont largement accordés sur les causes profondes du conflit et les principales questions touchant le processus de paix, les participants n'ont pu parvenir à un consensus en ce qui concerne le statut administratif du Darfour, la question de l'occupation des terres, les postes au sein des appareils exécutif et judiciaire et l'indemnisation des victimes du conflit. La conférence s'est achevée sur une déclaration et un communiqué par lesquels les participants ont approuvé les conclusions du premier forum de la société civile tenu à Doha en novembre 2009. Les participants ont également demandé que des mesures soient prises d'urgence pour améliorer la sécurité et les conditions de vie des personnes déplacées et des autres communautés en prélude à un accord de paix et ont recommandé que les dispositifs de sécurité, la question foncière, le partage du pouvoir, la justice, la réconciliation et les questions de développement soient pris en compte dans tout accord final. Des personnes déplacées et des réfugiés darfouriens vivant dans des camps au Tchad ont également participé à la conférence.

7. Dans le cadre de l'action menée pour mieux faire comprendre le processus de paix au public et obtenir son appui, la Médiation conjointe a entrepris, en partenariat avec la MINUAD, des activités visant à sensibiliser la population aux propositions de la société civile et au rôle que celle-ci pourrait jouer dans le processus de paix. Des réunions de suivi ont ainsi été organisées avec les délégués à la conférence à Nyala, El Fasher, Zalingei et El Geneina et une stratégie a été adoptée pour diffuser

la déclaration et le communiqué à l'intention du grand public. Des équipes de sensibilisation et une émission radiophonique ont commencé à diffuser les conclusions de la conférence dans les trois États du Darfour pendant la dernière semaine de juillet. Pour mobiliser l'appui populaire au processus de paix, en particulier auprès des groupes qui à ce jour ont décidé de ne pas y participer, un programme radiodiffusé de sensibilisation à l'échelle du Darfour est en voie d'élaboration. La MINUAD poursuit ses contacts avec les personnes déplacées qui ont décidé de ne pas participer à la conférence afin de les informer du processus et de les encourager à se joindre aux discussions.

Faits survenus dans les camps de Kalma et de Hamadiya

8. S'il est vrai que la deuxième conférence de Doha a représenté un pas positif dans le processus de paix, elle a malheureusement été suivie d'actes de violence et de troubles entre les personnes déplacées favorables à la participation à la conférence et celles qui s'y opposaient. Les affrontements survenus dans le camp de Kalma vers juillet ont ainsi fait quatre morts et sept blessés. Des affrontements semblables ont eu lieu dans le camp de Hamadiya près de Zalingei, faisant trois victimes.

9. Les conditions de sécurité dans le camp de Kalma se sont détériorées davantage pendant la dernière semaine de juillet du fait de tirs d'arme à feu, de restrictions à l'accès, de conflits entre déplacés favorables à Doha soupçonnés de loyauté envers le Mouvement pour la libération et la justice et déplacés opposés à Doha soupçonnés de loyauté envers l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid. D'autres affrontements ont fait au moins 35 victimes et provoqué le déplacement de quelque 25 000 personnes déplacées du camp à Nyala et dans les villages alentour. Plusieurs milliers de ces déplacés ont trouvé refuge au centre de police de proximité de la MINUAD situé près du camp de Kalma. Le personnel humanitaire et la MINUAD avaient au départ éprouvé des difficultés à se rendre dans le camp mais, depuis la mi-août, ils ont pu y accéder; les organismes humanitaires ont donc pu évaluer la situation humanitaire et apporter une assistance qui a permis de sauver des vies.

10. Le 24 juillet, après les affrontements, cinq responsables du camp ont cherché une protection au centre de police de proximité de la MINUAD situé non loin par crainte de représailles de la part des factions rivales et de mauvais traitements de la part du Gouvernement. Ils ont été rejoints par une femme le 27 juillet. Le Gouvernement a fait savoir à la MINUAD que la responsabilité pénale de cinq des six personnes était engagée pour les actes de violence et les victimes qui en ont résulté dans le camp de Kalma et qu'il demandait que ces personnes soient arrêtées. La MINUAD examine avec le Gouvernement les divers aspects de la question en vue de trouver un moyen pacifique de remédier à toutes les préoccupations.

11. Les affrontements dans le camp de Kalma a également fait ressortir le problème croissant de la présence d'armes et d'éléments armés dans les camps de déplacés, ce qui constitue un risque pour la sécurité et une violation tant de l'espace que des principes humanitaires. La MINUAD a engagé des discussions avec les dirigeants des déplacés pour y trouver une solution. Dans le même temps, au lendemain des incidents de juillet et août, les autorités du Darfour-Sud ont fait état de leur intention de déplacer le camp de Kalma de son lieu actuel pour le réinstaller à Bileil à proximité. À cet égard, le Gouvernement est convenu que tout

déplacement du camp de Kalma se fera de manière volontaire et qu'aucune action coercitive de désarmement ne sera menée.

12. Pendant la crise, la MINUAD a renforcé sa présence sur le terrain et effectué des patrouilles en permanence dans le camp. Ces activités, qui s'inscrivaient dans le cadre de l'action visant à dissiper la tension, s'étaient accompagnées d'une collaboration quotidienne des équipes civiles intégrées de la MINUAD avec les responsables des camps et d'autres résidents en vue de surveiller et d'évaluer la situation humanitaire et en matière de sécurité.

13. Un comité spécial composé de représentants de la MINUAD et du Gouvernement a depuis été mis en place pour examiner la situation concernant les cinq responsables du camp de déplacés recherchés par les autorités ainsi que d'autres questions, notamment la prolifération des armes et la présence d'éléments armés à Kalma et dans d'autres camps. La situation à Kalma s'est depuis améliorée, aucune victime n'ayant été signalée depuis le 29 juillet. Il y a eu toutefois des affrontements et des tirs d'arme à feu.

14. Des incidents semblables se sont produits dans le camp de Hamadiya près de Zalingei, lorsqu'un groupe de personnes déplacées s'est rendu à El Geneina pour féliciter le nouveau Wali du Darfour-Ouest le 25 juillet 2010. Les membres du groupe ont été traités de « traîtres » par des éléments de la faction loyale à l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid, provoquant des affrontements le 27 juillet 2010. Trois personnes ont été tuées et les opérations humanitaires dans le camp s'en sont ressenties. Malheureusement, une autre attaque perpétrée le 3 septembre 2010 dans le camp de Hamadiya a fait neuf morts. Les tensions entre les déplacés favorables à Doha et ceux qui y sont opposés illustrent la lutte pour le pouvoir en cours dans les camps.

Engagement politique de la MINUAD

15. Outre l'appui à la société civile, aux personnes déplacées et aux réfugiés dans le cadre du processus de Doha, d'autres manifestations ont été organisées pendant la période considérée. Le 5 juillet, le Représentant spécial conjoint a tenu à El Fasher un séminaire de suivi du séminaire organisé à Kigali en février 2010 à l'intention des envoyés spéciaux pour le Darfour et le Soudan. Y ont participé notamment les envoyés spéciaux de l'Autriche, du Canada, de la Chine, de la Finlande, des Pays-Bas, de la Russie, de la Suède, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes, le Médiateur en chef conjoint, le Représentant spécial du Secrétaire général au Soudan, ainsi que des représentants de haut niveau de la France, du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, de la Commission de l'Union africaine, du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les discussions ont porté sur le processus de paix, la situation en matière de sécurité au Darfour, les retours librement consentis et le relèvement rapide. Les participants se sont préoccupés de la recrudescence de la violence intertribale et des taux élevés de criminalité, notamment des enlèvements de travailleurs internationaux et des attaques contre le personnel de la MINUAD. Ils ont demandé au Gouvernement soudanais de prendre les mesures voulues pour traduire en justice les auteurs de ces attaques et enlèvements et pour mettre fin à l'impunité. Les participants ont

également souligné la nécessité de donner libre accès au personnel humanitaire et de garantir la liberté de circulation à la MINUAD.

16. Le séminaire d'El Fasher a été suivi de la première réunion du Forum consultatif sur le Soudan, tenue à Khartoum le 17 juillet 2010 et coprésidée par le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, Ramtane Lamamra, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, Alain Le Roy. Le Forum consultatif avait pour objectif d'organiser un appui international coordonné aux processus de paix au Darfour et au Soudan. S'agissant du Darfour, les participants ont souligné qu'il fallait un processus politique sans exclusive qui porte sur la sécurité, la justice et la réconciliation, les questions sociales et économiques et les questions humanitaires.

17. Conformément aux conclusions du Forum consultatif et au mandat confié à la Mission d'appuyer la recherche d'une solution politique globale au conflit au Darfour, la MINUAD a commencé à préparer, en coordination avec le Groupe de haut niveau de l'Union africaine chargé de la mise en œuvre et l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, la mise en place d'un processus politique interne au Darfour qui viendra appuyer et compléter les négociations de paix de Doha. À cet égard, la MINUAD a rencontré, en août, les principaux représentants de huit des neuf grands partis politiques du Darfour en vue d'un échange de vues sur plusieurs questions, notamment la position des partis politiques concernant les modalités éventuelles de ce processus politique et le rôle qu'ils pourraient jouer à cet égard. Tout en se félicitant de l'initiative, les partis ont souligné l'importance qu'elle revêtait pour ce qui est d'accroître la participation des Darfouriens aux discussions touchant leur avenir et ont affirmé que l'instauration d'une paix durable au Darfour passait par une participation sans exclusive et l'appui des populations du Darfour.

18. Le 17 septembre, le Gouvernement soudanais a approuvé une nouvelle stratégie politique et en matière de sécurité pour le Darfour, qui traduit un changement d'orientation dans cinq domaines clefs : sécurité, développement, réinstallation, réconciliation et négociations. La stratégie prévoit une réorientation et une internalisation du processus de paix grâce à la création d'un mécanisme par lequel la société darfourienne sera consultée et les résultats exploités aux fins de la médiation menée par l'Union africaine et l'ONU, l'objectif final étant de négocier un accord de paix global sans exclusive pour régler le conflit au Darfour. En ce qui concerne la sécurité, le Gouvernement a reconnu qu'il lui incombe au premier chef de maintenir la stabilité et préconise une plus grande participation de la MINUAD et une coordination accrue avec celle-ci, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et la facilitation des retours. Le Gouvernement a également fait état de son intention de mettre l'accent non plus sur la poursuite de l'aide humanitaire mais plutôt sur le développement et l'appui au retour des personnes déplacées. À cet égard, il souhaite œuvrer en coordination avec les organismes humanitaires et la MINUAD à assurer aux rapatriés la sécurité et les services sociaux de base comme moyen de promouvoir le retour librement consenti, en bon ordre et en toute sécurité des personnes déplacées. L'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD se concertent avec le Gouvernement pour déterminer comment elles pourraient collaborer au mieux pour mettre en œuvre la stratégie, conformément aux principes humanitaires et à leurs mandats respectifs. À cet égard, la MINUAD reconnaît qu'il faut maintenir et renforcer les relations avec les personnes déplacées et la société civile.

19. Les relations entre le Tchad et le Soudan ont continué de s'améliorer. En prélude au sommet de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) tenu à N'Djamena du 18 au 23 juillet 2010, auquel a participé le Président Bashir, le Soudan a expulsé des dirigeants des groupes armés d'opposition tchadiens. Le Gouvernement soudanais a exhorté la Jamahiriya arabe libyenne à expulser Khalil Ibrahim et a fermé ses frontières avec son voisin membre de la CEN-SAD. Pendant le sommet, la CEN-SAD a exprimé son appui au processus de Doha et à l'action de la Médiation conjointe et a promis de s'associer davantage aux efforts faits pour régler le conflit au Darfour.

III. Sécurité

20. Sur le plan de la sécurité, la situation demeure fragile et imprévisible au Darfour, émaillée de combats sporadiques entre les Forces armées soudanaises et les forces du mouvement d'opposition armé; d'affrontements intertribaux; de tensions dans certains camps de déplacés; d'attaques armées et d'enlèvements visant le personnel humanitaire et le personnel de la MINUAD; ainsi que d'actes criminels. Néanmoins, des améliorations ont été constatées pendant la période à l'examen, notamment en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Les braquages de véhicules et les enlèvements ont particulièrement diminué au cours de cette période grâce aux mesures plus strictes d'atténuation des risques mises en place par la MINUAD.

21. Pendant la période considérée, les forces du Gouvernement soudanais ont repoussé des éléments du Mouvement pour la justice et l'égalité hors des zones du Darfour-Sud qui avaient été le théâtre de combats relativement intenses en avril et en mai. Ces éléments sont dorénavant essentiellement regroupés à l'extrême nord du Darfour-Nord près de la frontière entre la Jamahiriya arabe libyenne et le Tchad dans les régions de Sahay et de Wadi Afro.

22. Par rapport à la dernière période examinée, on a constaté une diminution des affrontements armés entre les parties au conflit. En juillet, des heurts se sont produits entre les forces du Mouvement pour la justice et l'égalité et les Forces armées soudanaises à Um Khadada, Al Dirra et Lwabit dans le Darfour-Nord et dans les zones montagneuses d'Adola dans le Darfour-Sud en juillet, alors que les Forces armées soudanaises essayaient d'empêcher le Mouvement pour la justice et l'égalité de prendre position dans le Darfour-Sud. Des affrontements ont également été signalés entre les forces de l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid et les Forces armées soudanaises dans le Djebel Marra.

23. Le 2 septembre 2010, un groupe non identifié d'hommes armés apparemment revêtus d'uniformes de type militaire ont attaqué le marché du village de Tabarat, à environ 32 kilomètres au sud-ouest de Tawilla dans le Darfour-Nord. Des témoins oculaires ont indiqué que les attaquants appartenaient à des tribus arabes. Ceux-ci ont ciblé les hommes présents sur le marché faisant 37 morts et 35 blessés. Selon les rapports, environ 3 000 personnes ont été déplacées à Tawilla à l'issue de l'attaque. Les informations reçues jusqu'à présent indiquent qu'il s'agirait d'un différend tribal portant sur l'enlèvement de deux membres de tribus arabes. Le Gouvernement soudanais a réagi en rétablissant l'ordre et en mettant en place une commission chargée d'enquêter et de poursuivre les coupables.

24. Les affrontements tribaux ont encore constitué la première cause de décès au mois d'août, avec 157 morts. Parmi ceux-ci, la reprise des affrontements entre les Misseriyas et les Rezeigat pour des questions liées à la terre et à l'accès aux voies de migration dans la région de Kass a donné lieu aux plus violents. Même si les accords locaux semblent tenir dans certaines régions, les affrontements intertribaux continuent de se multiplier dans d'autres régions en raison de différends portant sur des ressources telles que l'eau et des vols de bétail.

25. Pendant la période à l'examen, on a enregistré 26 incidents entravant la libre circulation de la MINUAD ou d'organismes des Nations Unies, dont 19 imputables au Gouvernement soudanais, 2 à l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid, 1 à l'Armée de libération du Soudan/Minni Minawi, 3 à des groupes locaux et 1 à des personnes déplacées. Les 15 et 16 septembre 2010 les organisations humanitaires ont pu accéder à trois villages dans l'est du Djebel Marra afin de livrer des fournitures médicales et des apports nutritionnels. Cependant, l'accès total et sans entrave à tout l'est du Djebel Marra n'a toujours pas été accordé. Dans quelques cas, l'accès qui avait été refusé pour des raisons de sécurité a pu être autorisé grâce aux démarches insistantes des responsables de la MINUAD.

26. Les forces de la MINUAD ont été attaquées à plusieurs reprises pendant la période à l'examen, faisant sept blessés parmi les forces de maintien de la paix. Le 15 juillet 2010, des troupes des Forces armées soudanaises ont tiré une grenade à tube sur un convoi de la MINUAD à environ 17 kilomètres au sud du village de Se Leah (Darfour-Ouest). Les forces de la MINUAD ont riposté, mais ont arrêté de tirer lorsque les troupes des Forces armées soudanaises ont brandi un drapeau blanc. Les troupes des Forces armées soudanaises ont plus tard expliqué qu'elles effectuaient un exercice de neutralisation de munitions non explosées et qu'elles ne visaient pas délibérément les Casques bleus. Le 29 juillet 2010, une patrouille de la MINUAD est tombée dans une embuscade tendue par des inconnus armés à environ 15 kilomètres au nord-ouest de Foro Buranga (Darfour-Ouest). La patrouille a riposté et a repoussé l'attaque. Six militaires de la MINUAD ont été blessés par balle pendant l'incident. Le 14 août 2010, une patrouille de la MINUAD a été attaquée par environ sept inconnus habillés en civil et armés, entre Kutum et Fataburno, à environ 8 kilomètres de Kutum (Darfour-Nord). Les assaillants se sont enfuis après un échange de tirs de 15 minutes.

27. Les actions criminelles visant le personnel de la MINUAD et le personnel humanitaire sont demeurées préoccupantes pendant la période à l'examen avec trois séries d'enlèvements, des attaques de véhicules et des effractions à main armée. Le premier enlèvement concernait trois personnels navigants d'une compagnie aérienne louée par la MINUAD et se sont produits à Nyala le 10 août. Le deuxième incident concernait deux conseillers pour les questions de police de la MINUAD qui ont été enlevés à Nyala le 14 août. Le troisième incident concernait l'enlèvement à El Fasher, le 7 octobre, d'un membre de la MINUAD recruté sur le plan international, lorsque des hommes armés ont fait irruption dans sa résidence, agressé d'autres membres du personnel de la MINUAD qui logeaient avec lui et pillé leurs biens avant de s'enfuir à bord d'un véhicule de l'ONU en prenant le fonctionnaire en otage. Alors que les cinq otages enlevés lors du premier des deux incidents ont été libérés indemnes après deux ou trois jours de captivité respectivement, le fonctionnaire enlevé lors du dernier incident n'a toujours pas été libéré. Trois membres d'une organisation non gouvernementale internationale (ONGI) enlevés précédemment ont été libérés pendant la période à l'examen après 35 à 105 jours de

captivité. Malgré les nombreuses démarches entreprises par le responsable de la MINUAD auprès du plus haut niveau du Gouvernement, la question de l'impunité n'est toujours pas résolue. À l'exception de l'affaire relative à l'assassinat de trois casques bleus rwandais à Nertiti, dans le Darfour-Ouest, laquelle est passée en jugement, aucun des auteurs de ces incidents n'a été amené à rendre des comptes ou été déféré à la justice.

28. Sept incidents de banditisme comprenant des effractions et le vol d'un fonctionnaire recruté sur le plan international ont été enregistrés pendant la période à l'examen. Le 25 juillet, des fonctionnaires de la MINUAD recrutés sur le plan international ont été volés en plein jour et un camion loué par le Programme alimentaire mondial (PAM) a été attaqué le 16 août. On a dénombré également cinq braquages de voitures et une tentative contre des véhicules de l'ONU et des organisations non gouvernementales pendant la même période.

29. Le taux de criminalité globale pour la région du Darfour concernant l'ONU, le personnel associé et les personnes déplacées dans des zones de patrouille de la MINUAD a diminué d'environ 20 % depuis la dernière période considérée. Pendant la période à l'examen, le personnel militaire de la Mission a effectué 3 411 patrouilles de routine, 637 patrouilles de courte portée, 324 patrouilles de longue portée ainsi que 1 001 patrouilles nocturnes, 184 escortes de personnel humanitaire et 691 patrouilles logistiques et administratives dans des camps de déplacés, des villes et des villages dans tout le Darfour. La police de la MINUAD a mené 524 patrouilles de protection des ramasseuses de bois et à proximité des exploitations agricoles, 2 818 patrouilles autour des villages, villes et camps de déplacés, ainsi que 1 140 patrouilles de moyenne et longue portées.

30. Pour encourager les citoyens à prendre des responsabilités plus grandes en matière de sécurité publique et participer pleinement à la lutte contre la criminalité, la police de la MINUAD a recruté un total de 5 580 volontaires pour la police de proximité. Parmi ceux-ci, 2 414 ont effectué une formation et opèrent maintenant dans les camps de déplacés et les communautés du Darfour et les 3 166 autres commenceront bientôt leur formation. Ils jouent un rôle important en contribuant à la sécurité publique dans les camps et les villages où ils patrouillent et ont un effet dissuasif sur les délinquants potentiels. En cas d'affaire criminelle, ils transfèrent le dossier à la police gouvernementale et informent la police de la MINUAD. Ils peuvent également arrêter le suspect et le remettre à la police gouvernementale. Ils aident aussi la police gouvernementale et la police de la MINUAD en les accompagnant lors des patrouilles, car ils fournissent de précieuses informations sur le milieu local, ont des contacts et une bonne connaissance de la dynamique communautaire.

31. Un total de 99 coordonnateurs de sécurité de zone ont également été recrutés. Ils sont chargés de faire appliquer les politiques des comités de sécurité collective créés dans plusieurs camps de réfugiés. La participation active des volontaires de la police de proximité et des coordonnateurs de sécurité de zone a permis de réduire considérablement la criminalité dans les camps et les communautés où ils opèrent et aidé à améliorer les relations entre les déplacés et la police du Gouvernement soudanais.

32. La MINUAD a poursuivi ses efforts pour dissiper le danger que représente la pollution par les engins non explosés dans tout le Darfour grâce à des activités de déminage, des cours sur l'éducation au risque, des enquêtes et des évaluations des

risques dans les zones récemment polluées, et la destruction des engins non explosés identifiés. La MINUAD a neutralisé 41 engins non explosés et dispensé à la population locale une éducation aux risques qu'ils posent pour les communautés et les villages. Soixante enseignants ont suivi une formation dans le cadre du programme de formation des enseignants mis au point par la MINUAD et 2 340 civils ont suivi des cours sur le danger que posent ces engins pour la communauté. Les évaluations d'urgence effectuées jusqu'à présent par la MINUAD portent sur une superficie de 648 050 mètres carrés de terrain. En outre, 61 810 mètres carrés de terrain ont été dépollués en préparation de la construction d'un nouveau camp de la MINUAD à Kutum. La MINUAD a effectué des relevés sur 487 kilomètres de routes afin de détecter une pollution éventuelle et de favoriser l'accès des organisations humanitaires aux populations dans le besoin. La neutralisation des engins non explosés dans le camp de Kalma a également été effectuée à titre prioritaire.

33. Dans le cadre de l'initiative unilatérale de démobilisation des membres des groupes signataires de la Déclaration d'attachement à l'Accord de paix pour le Darfour ainsi que des membres des Forces armées soudanaises et des forces qui leur sont associées, lancée par le Gouvernement soudanais et qui a démarré en novembre 2009, la Commission du nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a demandé un soutien logistique à la MINUAD pour mener à bien la démobilisation d'un total de 789 combattants dans le Darfour-Ouest. L'opération a commencé à El Geneina le 4 juillet, mais après la démobilisation de près de 483 membres de groupes signataires de la Déclaration d'attachement et des Forces armées soudanaises, elle a été soudainement arrêtée par le Gouvernement le 14 juillet, sans que la MINUAD ne reçoive d'explications.

34. Avec l'appui du Gouvernement du Canada, la Commission du nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en collaboration avec la MINUAD et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a organisé un atelier de trois jours sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la sécurité collective et la maîtrise des armes légères. Plus de 80 responsables communautaires du Darfour-Nord, y compris le Wali (gouverneur) et de hauts représentants de l'État, ont assisté à l'atelier, qui avait pour but de mieux informer les autorités locales et les responsables communautaires des questions relatives à la sécurité collective et à la maîtrise des armes légères.

IV. Situation humanitaire

35. Pendant toute la période à l'examen, les combats entre forces gouvernementales et mouvements armés dans une partie de la région, les affrontements au sein des tribus et entre elles, les détournements de véhicules et la menace constante d'enlèvements qui pèse sur les travailleurs humanitaires et le personnel des Nations Unies ont constamment entravé les opérations humanitaires. En mai, juin et juillet 2010, le Gouvernement a refusé d'autoriser 38 % des quelque 250 vols humanitaires prévus pour ces trois mois, dont beaucoup vers des endroits reculés du Darfour-Nord et du Darfour-Sud.

36. En raison de tensions survenues dans le camp de Kalma, 25 000 déplacés (soit environ un tiers des habitants de ce camp) auraient fui en direction de la ville de Nyala et se seraient dispersés en plusieurs endroits, notamment le camp de Bileil, le

village de Bileil et le village de Kalma. Environ 5 000 déplacés se seraient regroupés à l'intérieur du camp autour du centre de police de proximité de la MINUAD. Du 1^{er} au 15 août 2010, les humanitaires se sont vu refuser l'accès aux camps de Kalma et de Bileil, et ils n'ont pu reprendre leurs activités que le 18 août. La distribution de produits alimentaires a été autorisée le 9 septembre et a repris immédiatement pour atteindre 97 % des déplacés pris en charge dès le 15 septembre. La communauté humanitaire examine actuellement la proposition du Gouvernement tendant à transférer les déplacés du camp de Kalma vers de nouveaux sites plus petits et entend s'assurer au préalable que cette proposition respecte les principes humanitaires, en particulier celui du caractère librement consenti des retours et réinstallations, et que les nouveaux camps seront des camps civils.

37. Les communautés de déplacés restent caractérisées par leur extrême pauvreté. En août 2010, par exemple, 96 % des ménages déplacés ayant participé à une enquête ont déclaré des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, et 44 % ont déclaré des revenus inférieurs de 50 % ou plus à ce seuil. Dans les communautés établies de façon permanente, si 82 % des ménages vivaient dans la pauvreté, 6 % seulement vivaient dans une extrême pauvreté. Comme dans d'autres régions du Soudan, la pauvreté est particulièrement accusée dans les communautés rurales, où elle compromet gravement la capacité de la population à se procurer les moyens d'assurer son autonomie, comme des semences par exemple. La hausse des prix a aggravé encore ce problème. Au Darfour-Nord, les prix alimentaires ont monté de 83 % depuis août 2009. Malgré ces problèmes, les indicateurs humanitaires restent relativement stables, en grande partie grâce à l'ampleur du soutien et des services mis à la disposition de la population par la communauté internationale. La proportion des ménages de déplacés bénéficiant d'une consommation alimentaire suffisante, par exemple, est restée supérieure à 80 % dans les trois États du Darfour pendant presque toute l'année 2010 grâce à l'aide alimentaire distribuée. Le taux d'incidence de maladies importantes telles que les infections respiratoires aiguës et les diarrhées sanglantes a baissé ou est resté au même niveau que l'année précédente, et ceci malgré une récente détérioration pendant la dernière saison des pluies, sauf dans quelques endroits où il est devenu inquiétant. Il est encourageant cependant que les enquêtes de sécurité alimentaire menées auprès des ménages de déplacés aient fait ressortir que 60 % d'entre eux au Darfour-Nord et entre 20 et 25 % au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest ont pu cultiver la terre pendant la présente campagne, ce qui représente une proportion plus importante que l'année précédente. L'accès aux terres s'est amélioré dans de nombreuses régions du Darfour. Au Darfour-Nord, par exemple, 94 % des déplacés ont déclaré avoir un meilleur accès aux terres que l'année dernière. Ces évolutions positives imposent d'ajuster les programmes d'aide actuels, car le moment est venu pour les déplacés d'acquérir une plus grande autonomie et de sortir de la phase des secours d'urgence.

38. Pour faire face à un accroissement des besoins qui s'explique à la fois par des facteurs saisonniers et par l'évolution du conflit et pour relever le double défi de l'accès aux populations sinistrées et de la sécurité, les acteurs humanitaires ont sensiblement renforcé leur action de sensibilisation et de coordination tout au long de la période à l'examen. Le 19 juillet 2010, le Comité de haut niveau renforcé, coprésidé par le Ministre fédéral des affaires humanitaires et le Coordonnateur humanitaire des Nations Unies, a tenu sa première réunion depuis octobre 2009, et il s'est réuni tous les mois depuis. Il s'est doté d'un sous-comité de la sûreté et de la

sécurité qui se réunit lui aussi régulièrement. Les comités et sous-comités mixtes créés au niveau des États ont eux aussi repris leurs travaux.

39. Après l'expulsion de deux fonctionnaires de l'Organisation internationale pour les migrations en août 2010, un mécanisme conjoint a été mis en place et chargé de soumettre pour consultation au Ministère des affaires étrangères, au Ministère des affaires humanitaires et au Coordonnateur humanitaire des Nations Unies tous les avis d'éloignement du Darfour visant des travailleurs humanitaires internationaux, en même temps qu'une description expresse des raisons et des éléments invoqués à l'appui de leur éloignement. Ce mécanisme a déjà réussi à annuler des avis d'éloignement du Darfour-Ouest adressés à des fonctionnaires d'organismes des Nations Unies.

40. Le renforcement de l'action de sensibilisation et de coordination menée auprès des acteurs nationaux a permis d'obtenir des résultats concrets vers la fin de la période à l'examen. Les 15 et 16 septembre 2010, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont pu acheminer 14 tonnes de médicaments et produits nutritionnels essentiels jusqu'à Feina, Golombeï et Tabassa dans l'est du Djebel Marra, où les humanitaires n'avaient pu se rendre depuis février 2010. Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies sont convenus avec les Gouverneurs du Darfour-Nord et du Darfour-Sud de continuer dans cette voie et d'élargir l'accès des humanitaires à l'ensemble du territoire de ces deux États.

41. Les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la MINUAD ont mieux coordonné leur action pendant la période à l'examen. La MINUAD, le HCR, l'UNICEF, l'Union africaine et leurs autres partenaires préparent une stratégie globale de protection des civils au Darfour qui doit les aider à tirer le meilleur parti de leurs moyens humains et matériels afin de mieux protéger les civils. La MINUAD et les organismes des Nations Unies ont élaboré ensemble un cadre stratégique intégré qui leur a permis de définir les objectifs prioritaires du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix au Darfour et d'améliorer la répartition entre eux des rôles et des responsabilités. Ces initiatives informeront la stratégie globale de protection des civils de la Mission que je joindrai à mon prochain rapport, comme me l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1935 (2010).

V. État de droit, gouvernance et droits de l'homme

42. Au cours des trois derniers mois, la MINUAD a continué de défendre la cause des droits de l'homme et de l'état de droit tant auprès du Gouvernement soudanais que, plus généralement, de la société darfourienne. Elle a organisé à l'intention des personnels militaires et de police du Gouvernement soudanais de nombreuses séances de formation à un large éventail de questions comme la violence sexuelle et sexiste, les droits humains et les méthodes d'enquête criminelle. Dans le cadre de ses activités régulières de suivi et de dialogue avec les partenaires, la MINUAD a ouvert des dossiers sur 73 affaires de violation des droits de l'homme et de sévices qui ont touché 122 victimes, et qui comprenaient aussi bien des faits de violence sexuelle et sexiste que des atteintes aux droits à la vie, à la sûreté de sa personne, à l'intégrité physique, à la liberté de circulation et à un procès régulier.

43. La police du Gouvernement soudanais n'a encore ouvert aucune enquête sur huit des affaires de violence sexuelle et sexiste qui leur ont été signalées. Dans trois

de ces affaires, les auteurs des violences seraient des membres des forces de sécurité; une autre affaire a fait l'objet d'un règlement extrajudiciaire. Les autres affaires n'ont pas été dénoncées à la police, les victimes étant convaincues que celle-ci n'ouvrirait aucune enquête. En fait, la majorité des victimes s'abstiennent de porter plainte pour ce genre d'incidents à cause de la stigmatisation sociale qui vise les violences sexuelles et sexistes et de la difficulté pour les victimes d'apporter la preuve qu'elles ont été violées.

44. La MINUAD a organisé plusieurs stages de formation visant à renforcer la capacité des institutions de sécurité à prévenir les actes de violence sexuelle et sexiste et à les réprimer. Du 4 au 8 août 2010, elle a mené une campagne de sensibilisation à la violence conjugale d'une durée de cinq jours à l'intention de 40 agents de la police du Gouvernement soudanais et officiers des Forces armées soudanaises et d'environ 300 habitants des camps d'Ardamata, d'Abuzar, d'Ah-Hujaj et de Krinding-I dans le Darfour-Ouest. Du 8 au 10 août, elle a organisé un atelier de trois jours sur les méthodes d'enquête applicables aux affaires de violence sexiste à l'intention d'agents de la police du Gouvernement soudanais à El Geneina. De même, plusieurs formations ont été organisées dans le cadre du renforcement des capacités du système judiciaire soudanais. Ainsi, un atelier a été organisé du 25 au 30 août 2010 à El Geneina à l'intention du Service de protection de la famille et de l'enfance de la police du Gouvernement soudanais pour recenser et renforcer les moyens mis à la disposition de ses référents dans le traitement judiciaire des problèmes de violence sexuelle et sexiste au Darfour-Ouest. De même, un atelier de formation de magistrats de l'État du Darfour-Nord a été organisé à El Fasher du 21 au 25 juillet 2010 en vue d'apporter à ses participants un certain nombre d'informations sur diverses questions touchant les femmes et sur les droits humains, les enfants, l'administration de la preuve, la procédure pénale et la procédure civile. Vingt juges, dont trois femmes, ont participé à cet atelier.

45. Le mois de juillet a vu l'inauguration des sous-forums des droits de l'homme du Darfour-Nord et du Darfour-Sud. Parmi les participants à ces sous-forums figuraient des ministres des États concernés, plusieurs conseillers des walis, des hauts fonctionnaires de la police des deux États, les présidentes des Comités de lutte contre la violence envers les femmes et les enfants des deux États, divers autres fonctionnaires des États et des représentants des organisations internationales, de la police de la MINUAD et du Haut-Commissariat pour les réfugiés. La création de ces sous-forums donnait suite à une recommandation du Forum des droits de l'homme au Darfour tendant à ce que les questions de droits de l'homme et de protection soient débattues au niveau des États concernés. Selon les termes de leurs mandats, les sous-forums constituent des instances d'harmonisation des efforts déployés conjointement par le Gouvernement et la MINUAD pour répondre aux problèmes de droits de l'homme.

46. Les représentants de la Section des droits de l'homme de la MINUAD se sont vu refuser l'accès aux prisons et autres lieux de détention ainsi qu'au rôle des tribunaux locaux d'Um Kadada le 8 août, de Kutum le 18 août, de Kabkabiya le 11 août et de Mellit le 25 août 2010. Des fonctionnaires locaux leur ont déclaré que le directeur du service pénitentiaire et le juge en chef du Darfour-Nord siégeant à El Fasher avaient adressé à tous les fonctionnaires locaux une directive leur ordonnant de restreindre l'accès de la MINUAD aux prisons, aux prisonniers, aux détenus et au rôle des tribunaux. Selon les fonctionnaires locaux qu'elle a consultés, la MINUAD doit obtenir une autorisation d'accès pour chaque visite. Le 18 août, la MINUAD

s'est entretenue avec le directeur du service pénitentiaire, qui a confirmé la nouvelle procédure. Il convient de noter à ce sujet que l'Armée de libération du Soudan/Minni Minawi a adopté une procédure similaire. Toujours au Darfour-Nord, la MINUAD s'est vu refuser l'accès aux centres de détention administrés par l'Armée de libération du Soudan/Minni Minawi dans le camp de Zam Zam le 2 août et dans la localité d'Um Baru le 17 août 2010. Le 30 août, des membres de l'Armée de libération du Soudan/Minni Minawi ont exigé des représentants de la MINUAD qu'ils produisent une lettre d'autorisation signée par un des conseillers juridiques principaux de ce mouvement préalablement à chaque visite. Des démarches ont été entreprises auprès des autorités compétentes pour débloquer la situation.

47. Agissant en étroite coordination avec les ministères et institutions des États concernés et l'équipe de pays des Nations Unies, le Groupe des services consultatifs de l'administration pénitentiaire de la MINUAD a continué d'offrir un soutien à l'administration des prisons des trois États du Darfour. En collaboration avec le PNUD, le Groupe a facilité la distribution de mobilier et de matériel de bureau à toutes les prisons du Darfour; facilité la participation de hauts fonctionnaires de l'administration pénitentiaire soudanaise à la conférence biennale de l'Association africaine des administrations pénitentiaires qui s'est tenue du 13 au 17 septembre 2010 à Accra; et aidé à renforcer les moyens administratifs de la prison pour femmes de Kheir Khanaga dans le Darfour-Nord et à mettre en place des programmes de subsistance pour ses détenues. Au Darfour-Sud, des représentants du Groupe ont rencontré le directeur d'une organisation non gouvernementale d'avocats financée par le PNUD, Humanity Organization, pour s'entretenir avec lui de l'aide qui pourrait être apportée aux détenus en détention provisoire et aux enfants vivant avec leur mère en prison. Dans le cadre de sa mission de soutien et de renforcement des institutions juridiques de l'État et de la société civile au Darfour, la MINUAD a officiellement inauguré à El Fasher, le 28 juillet 2010, une bibliothèque juridique dont elle a fait don aux magistrats du Darfour-Nord. La construction et l'équipement de cette bibliothèque ont été financés par l'organisme d'aide au développement américain USAID agissant par l'intermédiaire de la MINUAD. La bibliothèque est hébergée par le bureau du Procureur de la République et est ouverte au public.

Protection des enfants

48. La MINUAD a continué d'appliquer les directives du Conseil de sécurité sur la protection des enfants dans les conflits armés en menant des actions de suivi, d'information et de sensibilisation au niveau local. Elle a poursuivi ses échanges avec les Forces armées soudanaises et les mouvements d'opposition armés en vue de leur faire dresser les plans d'action requis pour mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats. Le 15 août 2010, la faction Abu Gasim de l'Armée de libération du Soudan, basée dans le Darfour-Ouest, a remis à la MINUAD un deuxième plan d'action par lequel elle s'engage à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats conformément aux dispositions des résolutions 1539 (2003) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité.

49. Le 12 août 2010, la faction Free Will de l'Armée de libération du Soudan a remis à la MINUAD, conformément à son plan d'action, un premier rapport de situation dans lequel elle confirmait avoir communiqué à tous ses éléments au Darfour-Nord une directive leur interdisant de recruter, réengager ou employer des enfants soldats.

50. Les Forces armées soudanaises ont confirmé qu'elles avaient soumis au Ministère de la défense, pour examen, un avant-projet de plan d'action tendant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats dont les dispositions s'appliqueront également aux milices. La MINUAD a continué de faire pression sur l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid, le Mouvement pour la justice et l'égalité et les autres groupes armés pour les engager à formuler et adopter des plans d'action similaires.

VI. Progrès accomplis par rapport aux objectifs de la MINUAD

51. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 8 de sa résolution 1935 (2010), le présent rapport comprend une évaluation des « progrès [mesurés] à l'aune des objectifs fixés dans l'annexe II du rapport du Secrétaire général du 16 novembre 2009 ».

52. En ce qui concerne le premier objectif, qui est de parvenir à une solution politique globale du conflit par la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour ou la conclusion d'un nouvel accord, les progrès ont été limités, en raison notamment du faible crédit accordé à l'Accord de paix pour le Darfour par les parties au conflit et du fait qu'elles se sont dispensées de conclure un nouvel accord. Malgré ces contretemps, on peut compter comme un progrès le renforcement de la participation au processus de paix, notamment au niveau de la société civile et des dirigeants des communautés, grâce à la conférence de la société civile qui s'est tenue à Doha et aux consultations organisées au Darfour dans ce cadre. De plus, la MINUAD s'est employée à mettre sur pied des mécanismes de règlement des différends au niveau des communautés locales. Elle continue aussi d'apporter un soutien important au Processus de Doha et à la Médiation conjointe en mettant à leur disposition des personnels qui facilitent les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice au sein de plusieurs comités.

53. Le second objectif est, pour la MINUAD, de contribuer « à rétablir et maintenir un climat de sécurité et de stabilité dans tout le Darfour ». La MINUAD s'est heurtée dans ce contexte à des difficultés importantes, notamment des restrictions à sa liberté de circulation qui l'ont souvent mise dans l'impossibilité de répondre de façon efficace à des situations de tension ou de conflit, en particulier quand ces situations opposaient les Forces armées soudanaises à des mouvements d'opposition armés; elle s'est aussi heurtée à des restrictions à la circulation des convois humanitaires à destination du camp de Kalma en juillet et août. Ces problèmes, qui s'ajoutent à une impunité persistante, expliquent que peu de progrès aient été accomplis vers le second objectif. Ceci dit, les patrouilles des composantes militaire et de police de la MINUAD et le projet de volontaires pour la police de proximité ont permis de réduire le taux général de délinquance et de favoriser un retour à la stabilité dans tout le Darfour.

54. Le troisième objectif consiste pour la MINUAD à aider à renforcer l'état de droit, la gouvernance et les droits de l'homme en contribuant au fonctionnement d'institutions publiques efficaces et performantes. Des progrès modestes ont été accomplis vers cet objectif dans quelques domaines. Les agents de protection de l'enfance de la MINUAD sont en contact avec les mouvements d'opposition armés

et le Gouvernement soudanais pour mettre fin au recrutement d'enfants soldats, et le Groupe des services consultatifs à l'administration pénitentiaire a réussi à s'ouvrir un accès plus large aux établissements de détention et à améliorer les conditions de vie dans quelques-uns d'entre eux. La MINUAD dispense aussi aux gardiens de prison une formation aux normes des droits de l'homme. Par contre, il n'a pas encore été possible de formuler un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion pour le Darfour-Nord malgré les efforts que continuent de déployer ensemble la MINUAD et le PNUD pour engager, avec la Commission du nord du Soudan pour le désarmement et la démobilisation, un dialogue sur des questions comme la planification et l'exécution d'activités au service de la sécurité communautaire et du contrôle des armes.

55. Le quatrième objectif consiste pour la MINUAD à contribuer à stabiliser la situation humanitaire de sorte que les organisations humanitaires puissent avoir accès aux populations ayant besoin d'aide. Peu de progrès ont pu être accomplis dans cette voie en raison des affrontements qui ont eu lieu pendant la période à l'examen, des mesures de sécurité plus contraignantes adoptées par les organismes humanitaires en réponse aux attaques et enlèvements de personnels qu'ils ont subies et des restrictions imposées à l'accès des organisations humanitaires aux populations déplacées. La MINUAD insiste en permanence auprès du Gouvernement soudanais pour qu'il lève les restrictions imposées à sa liberté de circulation et à l'accès aux populations. La MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais ont récemment mis en place quelques mécanismes conjoints de vérification et de sécurité pour remédier à ces préoccupations et à ces problèmes.

VII. Déploiement et opérations de la MINUAD

56. Au 30 septembre 2010, l'effectif du personnel civil de la Mission s'élevait à 4 261 personnes (1 105 recrutées sur le plan international, 2 688 recrutées sur le plan national et 468 Volontaires des Nations Unies), soit 77 % de l'effectif autorisé (5 516 personnes). La Mission continue d'avoir du mal à recruter et garder du personnel qualifié en raison de la pénibilité de la vie au Darfour et de la situation imprévisible en matière de sécurité. Depuis janvier 2008, 207 candidats potentiels ont refusé une offre de recrutement et 315 ont quitté la Mission par suite de réaffectation, démission, retour au lieu d'affectation ou départ en retraite.

57. Au 30 septembre 2010, l'effectif de la composante militaire de la MINUAD s'élevait à 17 199 militaires, soit 87 % de l'effectif autorisé (19 555).

58. La MINUAD compte actuellement 2 820 policiers, soit 74 % de l'effectif autorisé (3 772). Depuis l'arrivée en août de l'unité de police constituée sénégalaise, 14 des 19 unités de police constituée prévues sont maintenant déployées. Trois autres unités sont censées arriver en novembre et décembre 2010. L'effectif des unités de police constituée présentes sur le terrain est maintenant de 1 949 agents, soit 73 % de l'effectif autorisé (2 660).

59. Des réunions au niveau technique ont eu lieu les 8 août et 9 septembre à Khartoum pour préparer la réunion du Mécanisme tripartite de coordination convoquée pour le 27 septembre 2010 à New York. La réunion technique du 8 août a été consacrée aux questions suivantes : accès à l'eau, sécurité, visas, autorisation de vol tactique pour les hélicoptères et fréquence radio pour la MINUAD. Si les démarches effectuées par la MINUAD auprès de la Banque de développement

africaine pour que celle-ci accorde une aide au secteur de l'eau au Darfour ont été accueillies favorablement, aucun progrès n'a été fait vers la délivrance d'un permis d'émettre pour la radio de la MINUAD. Le processus de délivrance des visas s'est amélioré par rapport aux mois précédents. Du 1^{er} juillet au 17 septembre, le Gouvernement soudanais a délivré 769 visas d'entrée pour le personnel de la MINUAD. Au 19 septembre 2010, 200 demandes de visa étaient pendantes.

60. La réunion technique du 9 août a été consacrée aux questions suivantes : sécurité, échanges d'information et amélioration de la coordination pour mieux combattre l'impunité et assurer la sécurité des habitants du Darfour et du personnel international. Elle a eu au moins un résultat favorable, puisque le groupe tactique d'hélicoptères fourni par l'Éthiopie, qui est sur place depuis le 16 février 2010, a reçu l'autorisation du Gouvernement d'effectuer des vols opérationnels.

61. Le 27 septembre, les représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de la MINUAD se sont retrouvés à New York pour la neuvième réunion du Mécanisme tripartite de coordination. Les participants ont salué les progrès accomplis dans le déploiement et le fonctionnement de la MINUAD et l'amélioration de la coopération et de la coordination entre celle-ci et le Gouvernement. L'Union africaine a souligné l'importance qu'elle attache à ce que l'impact de la Mission sur le terrain soit à la mesure des progrès accomplis dans son déploiement. Plusieurs questions importantes ont été examinées, notamment celles de la sécurité, de l'accès des organismes humanitaires aux déplacés, de la fréquence d'émission à attribuer à la radio de la MINUAD et de la mise à disposition de terrains où construire les centres de police de proximité et les bases d'opérations. Les participants ont décidé de régler rapidement toutes les questions pendantes, de continuer de réunir le mécanisme tripartite à Khartoum au niveau technique tous les mois et de se réunir à nouveau au niveau des responsables en janvier 2011 au Soudan.

62. Certaines unités déployées au Darfour restent terriblement sous-équipées en matériel et ne répondent pas aux normes de fonctionnement et d'autonomie prévues par le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. Le nombre des unités actuellement déployées est de 48 au total, dont 35 sont des unités militaires et 13 des unités de police constituées.

63. Le 21 septembre, une équipe mixte ONU-Union africaine s'est rendue auprès de la MINUAD pour procéder à une étude de ses capacités militaires et, à cette fin, évaluer de façon approfondie l'organisation, la composition, le déploiement et les capacités opérationnelles de sa composante militaire en les rapportant aux missions qui lui ont été confiées et à la situation actuelle au Darfour et en tenant compte du résultat attendu des négociations de paix en cours à Doha. Le but de cette étude est de mettre au point les mesures voulues pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la MINUAD et de réviser son concept d'opérations militaire et stratégique ainsi que le niveau de ses besoins humains et matériels. Les conclusions et recommandations de l'étude seront communiquées aux parties prenantes concernées.

64. En août 2010, la MINUAD avait recensé 78 sites de forage d'eau potentiels dans ses bases d'opération ou aux environs. Huit de ces sites ont été mis en valeur et l'eau qui en est extraite est partagée avec les habitants. Une commande de 13 forages a été passée auprès d'une entreprise soudanaise et quatre forages ont déjà été effectués. Une commande de 25 forages supplémentaires a été passée auprès

d'une autre entreprise privée, dont les travaux devraient commencer en octobre 2010.

65. La MINUAD a aussi dessiné les plans de quatre barrages en terre et deux *hafirs* (réservoirs d'eau) et prévoit de les construire pendant l'exercice financier en cours dans le cadre de sa stratégie d'autonomisation en eau de 20 % de ses bases d'opérations. Elle s'emploie à mobiliser des moyens financiers et techniques supplémentaires pour pouvoir faire exécuter des forages par quelques pays fournisseurs de contingents, dont la Chine, l'Éthiopie, le Sénégal et la Thaïlande. Elle s'efforce aussi d'accroître sa propre capacité interne de forage et s'apprête à lancer un appel d'offres pour l'acquisition de trois appareils de forage qui appartiendront à l'ONU.

66. Dans le cadre de l'appui qu'elle doit fournir à l'organisation du référendum au Sud-Soudan, la MINUAD est appelée à transférer 150 véhicules légers à la Mission des Nations Unies au Soudan. Au 31 août 2010, 48 de ces véhicules avaient été transférés au Sud-Soudan.

67. La MINUAD s'emploie à moderniser les trois aéroports du Darfour, notamment en y installant des systèmes d'éclairage des pistes et des aides à la navigation. Elle a passé un marché dans le cadre de ce projet le 1^{er} juillet 2010.

68. Au cours de la période considérée, les projets à impact rapide de la MINUAD comprenaient notamment la rénovation de quatre centres pour femmes répartis dans toute la région, dans les camps de Hassa Hissa, Khamsa Dagaig et Hamadiya près de Zalengei et dans le camp d'Abu Shouk près d'El Fasher, ainsi que la construction de six nouveaux centres pour femmes dans la région (deux dans le camp de déplacés de Zam Zam, un dans la localité de Zam Zam et un à El Fasher dans le Darfour-Nord; un à Domaya dans le Darfour-Sud; et un dans le camp d'Ardamata dans le Darfour-Ouest). Ces centres accueillent des classes d'alphabétisation, des stages de formation aux droits humains et des activités rémunératrices et offrent un soutien aux victimes de violence sexuelle et sexiste. Ils sont administrés par des organisations non gouvernementales locales et par des femmes déplacées et reçoivent un soutien financier des organismes des Nations Unies. De plus, la MINUAD a approuvé la construction d'un tribunal pour mineurs à El Geneina, pour lequel des fonds ont déjà été décaissés, et les travaux de cinq projets prévus dans trois prisons ont commencé.

69. Quatre cent soixante dix-huit projets à impact rapide ont été exécutés depuis 2007. La MINUAD reçoit de communautés et d'organisations non gouvernementales locales de nombreuses propositions de projet, principalement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la génération de revenus, de l'eau et de l'assainissement. Elle étudie aussi plusieurs propositions de soutien à des programmes de réconciliation au niveau des communautés.

VIII. Observations

70. Dans le rapport que j'ai publié il y a trois mois, je faisais ressortir, entre autres éléments, l'instabilité de la situation sécuritaire au Darfour, l'incertitude du processus de paix et les problèmes auxquels se heurtaient la MINUAD et la Médiation conjointe. Or, bien que les combats entre les parties au conflit aient dans l'ensemble considérablement diminué, les affrontements entre communautés

continuent de faire des morts. L'attaque lancée le 2 septembre 2010 contre le marché de Tabarat et les affrontements dans les camps de Kalma et d'Hamadiya donnent une idée de la fragilité de la situation.

71. Je condamne dans les termes les plus vigoureux l'attaque du 2 septembre contre le marché de Tabarat et je me félicite des efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour ouvrir une enquête sur cet acte odieux et poursuivre et punir ses auteurs.

72. Les hostilités armées, qui ont été moins fréquentes et moins destructrices que pendant la période couverte par mon précédent rapport, ont pris la forme d'affrontements sporadiques entre les forces gouvernementales et celles du Mouvement pour la justice et l'égalité dans le Darfour-Sud et d'affrontements entre les forces gouvernementales et celles de l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid dans le Djebel Marra. Ces affrontements ont déstabilisé les régions où ils se déroulaient, provoqué de nouveaux déplacements de populations et entravé l'acheminement de l'aide humanitaire. J'exhorte tous les belligérants à cesser les hostilités et à adhérer au processus de paix dans l'intérêt même des populations qu'ils prétendent représenter.

73. De nouveaux affrontements entre Misseriyas et Rezeigat ont eu lieu en août aux environs de Kass, malgré un accord de paix local signé par ces deux tribus arabes. De nombreux facteurs laissent craindre que de tels affrontements ne se reproduisent à l'avenir : prolifération des armes légères, compétition pour les terres évacuées par les populations déplacées, affaiblissement des modes traditionnels de règlement des différends, et enfin rivalités ethniques et politiques. Ce genre d'affrontements risque de persister, voire de devenir la première source d'insécurité et d'instabilité au Darfour si le Gouvernement ne se décide pas à désarmer les milices, à rétablir l'ordre et la paix publique en mettant fin à l'impunité, à investir dans le développement et à régler les conflits fonciers.

74. En ce qui concerne le processus de paix, on ne peut que se réjouir des progrès accomplis par le Médiateur en chef conjoint, l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation et la MINUAD dans la négociation d'un accord entre le Gouvernement et le Mouvement pour la libération et la justice. J'exhorte les parties à conclure un accord de paix qui remédie aux causes profondes du conflit et qui contribue à la stabilité du Darfour.

75. Je note que le Gouvernement soudanais a annoncé une nouvelle stratégie de rétablissement de la paix au Darfour qui vise à faciliter la participation au processus de paix et à aider les communautés locales à se l'approprier. Cette stratégie est censée être appuyée à court terme par l'investissement de 1,9 milliard de dollars des États-Unis dans le développement social et économique du Darfour. Ce sont là des signes encourageants, et j'espère qu'ils seront confirmés par une heureuse issue des consultations de Doha et qu'ils constituent l'annonce d'une paix durable au Darfour.

76. Comme je l'ai dit en d'autres occasions, seules des négociations sans exclusive et largement représentatives pourront aboutir. Malheureusement, les dirigeants de l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid et ceux du Mouvement pour la justice et l'égalité continuent de refuser de participer aux pourparlers de paix. De son côté, le Gouvernement n'a toujours pas montré qu'il était prêt à faire des concessions suffisamment intéressantes à ces parties. C'est là un obstacle majeur à des négociations sans exclusive, et qui compromet gravement la capacité de la

Médiation conjointe de négocier un accord de paix global. J'exhorte donc toutes les parties à se joindre immédiatement et de bonne foi aux négociations et je prie instamment les États Membres qui ont une influence sur ces parties à appuyer vigoureusement mon message auprès d'elles. Seul un règlement politique négocié global et sans exclusive pourra conduire à une cessation crédible des hostilités et remédier aux causes profondes du conflit au Darfour.

77. Je me félicite de la tenue à Doha, du 12 au 14 juillet 2010, de la deuxième réunion des représentants de la société civile, qui a élargi et approfondi le processus de paix. J'invite la Médiation et la MINUAD à poursuivre leurs efforts en ce sens dans l'intérêt d'une plus grande transparence, d'une meilleure information et d'une plus grande adhésion de la société darfourienne, y compris en continuant de tenir des consultations au Darfour comme l'ont décidé le Forum consultatif sur le Soudan et le Conseil de sécurité. Je salue l'action menée en ce sens par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, en coordination avec la Médiation conjointe et la MINUAD.

78. Je condamne énergiquement les actes de violence commis dans les camps de déplacés de Kalma et d'Hamadiya. J'engage les parties concernées à s'abstenir de tout recours à la violence malgré leurs divergences sur la question du processus de paix et à engager plutôt un débat et des échanges sur la question de savoir ce que la société civile et les dirigeants des communautés pourraient faire pour promouvoir la paix. Je constate aussi que la présence d'armes et d'éléments armés dans certains camps de déplacés, notamment dans le camp de Kalma, est un facteur d'insécurité auquel il doit être remédié.

79. J'exhorte le Gouvernement et les mouvements armés à accorder au personnel de la MINUAD la liberté de circulation que lui garantit l'accord sur le statut des forces et d'accorder la même liberté au personnel humanitaire.

80. Les attaques et les enlèvements visant le personnel de l'ONU et les travailleurs humanitaires sont des actes éminemment répréhensibles qui constituent des crimes de guerre. Je lance un appel au Gouvernement pour qu'il fasse arrêter et poursuivre devant les tribunaux les auteurs de ces attaques. Mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces crimes, qu'ils soient perpétrés contre le personnel de la MINUAD ou des citoyens ordinaires, est une étape essentielle à franchir si l'on veut que la paix et la sécurité remplacent les conflits et l'instabilité au Darfour.

81. Je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint, le Médiateur en chef conjoint, le personnel de la MINUAD, l'Équipe conjointe d'appui à la médiation et la communauté humanitaire pour l'action inlassable qu'ils mènent pour rétablir la paix et la stabilité au Darfour.